

CONDITIONS D'EMPLOI ET DE TRAVAIL DES JOURNALISTES A TRAVERS LE MONDE

par M^{elle} Amina DEBBACHE
Enseignante I.S.I.C.

Depuis sa création l'O.I.T. (l'Organisation Internationale du Travail) a organisé dernièrement POUR LA PREMIERE FOIS une réunion traitant des conditions d'emploi et de travail des Journalistes.

En effet cette réunion tripartite a permis aux représentants des syndicats de Journalistes, d'employeurs et de gouvernements de débattre du 21 au 29 novembre 1990 de problèmes spécifiques aux journalistes.

Le siège du B.I.T. à Genève qui a abrité cette réunion a été le lieu d'échange d'expériences et de points de vue, entre représentants de différents pays.

Ce fut une précieuse occasion où tous les problèmes rencontrés par les journalistes à travers le monde ont été mis à nu.

Ainsi les points suivants ont été examinés l'un après l'autre : Accès à la profession et statut du Journaliste, relations professionnelles, conditions d'emploi, durée de travail et rémunération, changements technologiques et structurels, risques spéciaux encourus par les journalistes, sécurité sociale et facilités en matière de formation et de perfectionnement. Ceci sans oublier le problème de sexisme à travers tous les pays du monde.

Des débats en plénière n'ont pas manqué d'être chauds, parfois même brûlants opposant notamment les représentants des grands médias aux représentants de journalistes.

S'agissant de certains points précis les représentants de pays en développement étaient loin de se sentir concernés, tels que celui inhérent aux "free lance". En Algérie ce phénomène n'existe pratiquement pas alors que dans d'autres pays comme l'Australie, il constitue un véritable problème ; les mass-médias de ce pays comptent parmi leurs effectifs des milliers d'indépendants (au sens de pigistes).

Par ailleurs des similitudes frappantes existent entre la situation actuelle de notre information et celle d'autres pays venant d'opter pour l'économie de marché comme en Pologne où un journaliste sur trois se

trouve actuellement sans travail, ou bien en URSS qui connaît un foisonnement spectaculaire de publications et paradoxalement un grand nombre de journalistes sans poste de travail.

Ainsi concernant l'accès à la profession et comment améliorer la sécurité d'emploi des journalistes, les discussions ont surtout porté sur la situation des indépendants (les free lance) considérés par les représentants des journalistes comme "main-d'œuvre" facilement exploitable et par conséquent nécessitant une protection et bien plus, devant être traitée sur le même pied d'égalité que les journalistes salariés eu égard aux risques encourus pendant l'exercice de leur profession.

Les représentants des employeurs s'opposent à l'alignement des free lances sur les salariés car disent-ils ceci relève de la liberté de leur choix et de la flexibilité de l'emploi.

Pendant, certains témoignages font preuve d'exploitation abusive de cette masse de journalistes notamment en Amérique Latine.

Abordant la question des relations professionnelles, les représentants des journalistes ont appelé à la nécessité de négocier collectivement. Mais les représentants des employeurs préfèrent que la négociation collective se fasse dans un cadre local ou national et que l'O.I.T. ne représente pas le cadre adéquat devant imposer une négociation collective.

Quant au volet "durée de travail et rémunération" il a permis aux représentants des journalistes d'évoquer un certain nombre de cas à travers le monde où les journalistes sont sous-payés — il a pris l'exemple de certains pays du tiers monde où les journalistes sont obligés d'exercer deux ou trois professions pour subvenir à leurs besoins individuelles et familiaux.

Ce volet n'a pas omis d'aborder la question féminine, car des discriminations flagrantes envers les femmes sont relevées de par le monde dans les mass-médias. Celle-ci sont privées de reportages et de formation, elles se voient confiées les tâches ingrates de la profession, elles n'atteignent jamais, dans la plupart de la profession. Ainsi elles ne progressent jamais, elles sont également victimes de harcèlement sexuel soit à l'intérieur de leur entreprise où à l'extérieur. Le journalisme demeurant dominé par les hommes, elles sont souvent marginalisées et par conséquent découragées. Et comme l'affirme le rapport du B.I.T. si elles n'abandonnent pas leur métier elles continuent de l'exercer tout en souffrant.

La formation et le recyclage ont été évoqués comme nécessité non seulement pour les journalistes mais également pour les entreprises qui les

emploient notamment par rapport aux changements technologiques et l'introduction de nouvelles technologies réalisés par les pays développés et en voie de l'être dans les pays en développement. Car par le perfectionnement le journaliste peut acquérir une certaine qualité qui peut être bénéfique non seulement pour son entreprise mais également pour la société en général.

Par ailleurs la sécurité sociale a été également l'un des chapitres des débats en plénière.

Notons que les représentants des grandes entreprises de presse ont fait montre d'intransigeance et ont voulu un moment donné remettre en cause la tenue d'une telle réunion par le B.I.T.

Bien que le souhait était de parvenir par consensus à des conclusions qui serviraient d'orientation aux politiques nationales et à l'action internationales, la réunion a pris fin sans que cet objectif ne soit atteint.

Le B.I.T. a eu le grand mérite d'organiser cette rencontre qui atteste de l'importance de cette frange de professionnels exerçant au sein d'un domaine en perpétuelle mouvance et combien vital pour toute la société.